

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 812****29 mai 2002****SOMMAIRE**

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Alcaid S.A., Luxembourg . . . . .                                | 38963 | IN.A.MA., S.à r.l., Luxembourg . . . . .                         | 38957 |
| Anabasi S.A., Luxembourg . . . . .                               | 38964 | International Eico S.A., Luxembourg . . . . .                    | 38963 |
| Angiolucci International S.A., Luxembourg . . . . .              | 38971 | Jet Set Café, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                     | 38934 |
| Angiolucci International S.A., Luxembourg . . . . .              | 38973 | Jet Set Café, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                     | 38935 |
| Atalante Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .           | 38955 | Kemon S.A., Luxembourg . . . . .                                 | 38963 |
| Bago Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .               | 38947 | Kobarid Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 38930 |
| Berence Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 38959 | Kobarid Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 38931 |
| Cartalux S.A., Luxembourg . . . . .                              | 38931 | LAF S.A., Mertert . . . . .                                      | 38961 |
| Cartalux S.A., Luxembourg . . . . .                              | 38932 | Linster-Bureautique, S.à r.l., Luxembourg . . . . .              | 38961 |
| Charon Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .             | 38947 | Luxfin Capital S.A.H., Luxembourg . . . . .                      | 38970 |
| Clorin S.A., Luxembourg . . . . .                                | 38962 | Magna Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .              | 38956 |
| Cogemo S.A., Luxembourg . . . . .                                | 38955 | Mustang Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 38975 |
| CSSB Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .                      | 38974 | Mustang Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 38976 |
| Dagon Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .              | 38955 | N.C. Top-Sun, S.à r.l., Mersch . . . . .                         | 38950 |
| Dairo Holding S.A., Luxembourg . . . . .                         | 38955 | N.C. Top-Sun, S.à r.l., Mersch . . . . .                         | 38951 |
| Daxa S.A., Sandweiler . . . . .                                  | 38964 | N.C. Top-Sun, S.à r.l., Mersch . . . . .                         | 38952 |
| De Groot S.A., Luxembourg . . . . .                              | 38960 | (Le) Ninfée Holding S.A., Luxembourg . . . . .                   | 38974 |
| De Groot S.A., Luxembourg . . . . .                              | 38960 | NRGenerating Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 38945 |
| DePfa European Property Holding Nr. 1 S.A., Luxembourg . . . . . | 38940 | NRGenerating Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 38946 |
| DePfa European Property Holding Nr. 1 S.A., Luxembourg . . . . . | 38942 | Obourg Participations S.A., Luxembourg . . . . .                 | 38961 |
| Eim Participations Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .         | 38968 | Patent Line Holding S.A., Luxembourg . . . . .                   | 38933 |
| Eim Participations Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .         | 38969 | Patent Line Holding S.A., Luxembourg . . . . .                   | 38934 |
| Finmedia S.A. . . . .  | 38964 | Petra Facility Management S.A., Luxembourg . . . . .             | 38947 |
| Finmedia S.A. . . . .  | 38964 | Petra Facility Management S.A., Luxembourg . . . . .             | 38948 |
| Forcible S.A., Pétange . . . . .                                 | 38967 | PM Food International S.A., Luxembourg . . . . .                 | 38960 |
| Giofin Holding S.A., Luxembourg . . . . .                        | 38932 | R.P. Consult S.A., Pétange . . . . .                             | 38952 |
| Giomi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                            | 38974 | Romfin Holding S.A., Luxembourg . . . . .                        | 38970 |
| Global-Events S.A., Marnach . . . . .                            | 38943 | San Gregorio S.A.H., Luxembourg . . . . .                        | 38962 |
| Global-Events S.A., Marnach . . . . .                            | 38944 | Scottish Equitable International S.A., Luxembourg . . . . .      | 38937 |
| Hang Zhou S.A.H., Luxembourg . . . . .                           | 38936 | Scottish Equitable International S.A., Luxembourg . . . . .      | 38940 |
| Iledor Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .             | 38947 | Skyland I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                        | 38949 |
| Im Fashion S.A., Luxembourg . . . . .                            | 38961 | Skyland III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                      | 38958 |
| IN.A.MA. Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                  | 38953 | Skyland IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                       | 38966 |
| IN.A.MA. Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                  | 38954 | Sotrasi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                          | 38960 |
| IN.A.MA., S.à r.l., Luxembourg . . . . .                         | 38956 | Wolverton Mountain Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . . | 38936 |

**KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.823.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KOBARID HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.823, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 294 du 29 avril 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 767 du 22 octobre 1998;
- en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 152 du 9 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale de toutes les 1.200.000 actions existantes.
- 2.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=ITL 1936,27 du capital social de ITL 12.000.000.000,- en EUR 6.197.482,79.
- 3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 2.517,21 EUR pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 6.197.482,79 à celui de EUR 6.200.000,- par apport en numéraire du montant à due concurrence et sans création ni émission d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale en numéraire de l'augmentation de capital par l'actionnaire THE MEDINA TRUST, avec siège social à Douglas (Ile de Man), les autres actionnaires existants ayant pour autant de besoin renoncé.
- 5.- Modification subséquente de l'article cinq, premier alinéa des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:  
«Le capital social souscrit est fixé à six millions deux cent mille Euros (6.200.000,- EUR) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuelle valeur nominale de toutes les actions existantes de la société, de manière que le capital soit temporairement fixé à douze milliards de liras italiennes (12.000.000.000,- ITL) divisé en un million deux cent mille (1.200.000) actions sans mention de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de Lires Italiennes (ITL) en Euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de douze milliards de liras italiennes (12.000.000.000,- ITL) au taux de conversion d'un Euro (1,- EUR)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept Lires Italiennes (1936,27 ITL) en capital d'un montant de six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix-neuf cents (6.197.482,79 EUR).

A et effet l'assemblée générale des actionnaires donne plein pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de liras italiennes (ITL) en Euro (EUR) et notamment pour convertir toutes les un million deux cent mille (1.200.000) actions anciennes d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) en le même nombre d'actions sans mention de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de deux mille cinq cent dix-sept Euros et vingt et un cents (2.517,21 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel après conversion de six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-dix-neuf cents (6.197.482,79 EUR) à un montant de six millions deux cent mille Euros (6.200.000,- EUR) par apport en numéraire de la somme à due concurrence, et sans création ni émission d'actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire constate en outre que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant a été effectuée par l'actionnaire, THE MEDINA TRUST, établi et ayant son siège social à Douglas (Ile de Man), les autres actionnaires existants ayant renoncé pour autant que de besoin à la souscription de ladite augmentation de capital.

La preuve de ce paiement de deux mille cinq cent dix-sept Euros et vingt et un cents (2.517,21 EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la société afin de refléter la prédite conversion suivie d'une augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article cinq (5) sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six millions deux cent mille Euros (6.200.000,- EUR) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. Klapp, F. Innocenti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2002, vol. 865, fol. 22, case 12. – Reçu 25,17 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17032/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17033/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**CARTALUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. FAPER MILL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.180.

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FAPER MILL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.180, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 678 du 27 août 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno', Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la raison sociale de la société de FAPER MILL S.A., en celle de CARTALUX S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de CARTALUX S.A.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de FAPER MILL S.A., en celle de CARTALUX S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CARTALUX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Arno', B. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2002, vol. 865, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2002.

*J.-J. Wagner.*

(17034/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**CARTALUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. FAPER MILL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 80.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2002.

*J.-J. Wagner.*

(17035/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**GIOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 41.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2002.

*Pour la société*

J. Seckler

*Le notaire*

(17096/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 39.442.

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PATENT LINE HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.442, constituée suivant acte notarié du 30 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 305 du 14 juillet 1992, (ciaprès «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Lottert (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à un montant de cent cinq mille euros (105.000,- EUR), par la création et l'émission de mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions nouvelles chacune avec une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), les autres actionnaires existants ayant renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel et Libération de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts pour l'adapter à l'augmentation de capital précité. L'article trois des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent cinq mille euros (105.000,- EUR) représenté par deux mille six cent vingt-cinq (2.625) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

La société est autorisée, dans les termes et conditions prévus par la loi, à racheter ses propres actions.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) afin de porter le capital social de montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à un montant de cent cinq mille euros (105.000,- EUR) par la création et l'émission de mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants de la Société ont renoncé régulièrement à leur droit de souscription préférentiel à la souscription des actions nouvelles et décide d'accepter la souscription de la totalité des mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, par l'actionnaire ci-après

La société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié, agissant en sa qualité de directeur avec pouvoir de signature individuelle du souscripteur, la société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée,

lequel comparant, agissant ès dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) par action, et déclare libérer chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois des statuts de la société, afin de refléter la prédite augmentation de capital. L'assemblée générale décide de donner à cet article trois, la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cent cinq mille euros (105.000,- EUR) représenté par deux mille six cent vingt-cinq (2.625) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

La société est autorisée, dans les termes et conditions prévus par la loi, à racheter ses propres actions.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé. C. Blondeau, F. Mignon, R. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2002, vol. 865, fol. 26, case 12. – Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17039/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 39.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2002.

J.-J. Wagner.

(17040/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**JET SET CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 85.824.

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société COFFEE MASTER HOLDING S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- La société SARAH S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, représentée par Maître Lex Thielen, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société;

2.- Monsieur Giuseppe Inferrera, commerçant, demeurant à L-3385 Noertzange, 15, Wisestrooss;

3.- Monsieur Vito Scombussolo, restaurateur, demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen;

4.- Monsieur Serge Behrendt, commerçant, demeurant à L-1261 Luxembourg, 103, rue de Bonnevoie. Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

1.- La comparante sub 1.- est la seule associée de la société JET SET CAFE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 janvier 2002, enregistré à Luxembourg le 25 janvier 2002, volume 133S folio 63 case 10, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.824.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique.

III.- La société COFFEE MASTER HOLDING S.A., préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Giuseppe Inferrera, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1) La société COFFEE MASTER HOLDING S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, cinquante parts sociales ..... | 50  |
| 2) Monsieur Giuseppe Inferrera, commerçant, demeurant à L-3385 Noertzange, 15, Wisestrooss, cinquante parts sociales .....             | 50  |
| Total: cent parts sociales .....   | 100 |

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer gérants de la société avec entrée en fonction à partir de ce jour:

- Monsieur Vito Scombussolo, préqualifié, gérant administratif,
- Monsieur Giuseppe Inferrera, préqualifié, gérant administratif,
- Monsieur Serge Behrendt, préqualifié, gérant technique.

La société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des deux gérants administratifs.

VI.- Monsieur Serge Behrendt, préqualifié, en sa qualité de gérant technique et Messieurs Giuseppe Inferrera et Vito Scombussolo, préqualifiés, en leur qualité de gérants administratifs, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: L. Thielen, G. Inferrera, V. Scombussolo, S. Behrendt, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 février 2002.

T. Metzler.

(17104/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**JET SET CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 85.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 février 2002.

T. Metzler.

(17105/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**HANG ZHOU S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.183.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ARODENE LTD, une société anonyme régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société HANG ZHOU S.A.H., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.183, a été constituée suivant acte notarié du 16 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 440 du 12 août 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 673 du 12 décembre 1997.

2.- Que le capital social de la société anonyme holding HANG ZHOU S.A.H., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt mille deux cent vingt-huit euros et trente-six cents (120.228,36 EUR) et se trouve représenté par quatre mille huit cent cinquante (4.850) actions sans aucune mention de valeur nominale, intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding HANG ZHOU S.A.H., prédésignée.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société HANG ZHOU S.A.H. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2002, vol. 865, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17036/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**WOLVERTON MOUNTAIN HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 61.530.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17088/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.



**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 49.940.

In the year two thousand and one, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., a société anonyme which was incorporated by deed of January 12, 1995, published in the Mémorial C No 73 of February 21, 1995, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 49.940 and having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the 'Company'). The articles of incorporation of the Company were for the last time amended by deed of December 24, 1999, published in the Mémorial C No 326 of May 5, 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 4.50 p.m. by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Michèle Hansen, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To delete any reference to a par value of the shares in the Company's corporate capital.

2.- To convert the Company's corporate capital from Luxembourg Francs into Euro at the exchange rate of 40.3399 Luxembourg Francs=1.- Euro which results in the corporate capital being set at forty-eight million two hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48.289.658,63).

3.- To increase the Company's corporate capital by a maximum amount of ten million six hundred eighty-four thousand seven hundred forty-one Euro and thirty-seven cents (EUR 10,684,741.37) in order to raise it from its present amount of forty-eight million two hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48,289,658.63) to a maximum amount of fifty-nine million nine hundred seventy-four thousand and four hundred Euro (EUR 58,974,400.-) by the creation and the issue of a maximum amount of forty-three thousand (43,000) new shares without a nominal value and having the same rights as the existing shares.

4.- To have the maximum amount of forty-three thousand (43,000) new shares subscribed for by SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL HOLDINGS PLC, with registered office at 90 Long Acre, London WC2E 9RA, United Kingdom, the remaining shareholder having waived its preferential subscription right to the extent required by law, and to have payment made on the new shares by a contribution in cash and by a contribution in kind of a subordinated loan.

5.- To introduce a par value of two hundred forty-eight Euro (EUR 248.-) per share.

6.- To amend Article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation.

7.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the under-signed notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of one billion nine hundred forty-eight million Luxembourg francs (LUF 1,948,000,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to delete any reference to a par value of the shares in the Company's corporate capital.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the Company's corporate capital from Luxembourg Francs into Euro at the exchange rate of 40.3399 Luxembourg Francs=1.- Euro which results in the corporate capital being set at forty-eight million two hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48,289,658.63).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of ten million one hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro and thirty-seven cents (EUR 10,188,741.37) in order to raise it from its present amount of forty-eight million two hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48,289,658.63) to an amount of fifty-eight million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 58,478,400.-), by the creation and the issue of forty-one thousand (41,000) new shares without a nominal value having the same rights as the existing shares.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders having acknowledged that the remaining shareholder has waived its preferential subscription right to the extent required by law, resolves to accept SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL HOLDINGS PLC, with registered office at 90 Long Acre, London WC2E 9RA, United Kingdom, to the subscription of the forty-one thousand (41,000) new shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL HOLDINGS PLC, above mentioned, represented by Maître Marc Loesch, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal in Edinburgh, Scotland, on December 11, 2001, declares to subscribe for the forty-one thousand (41,000) new shares having no par value of and to entirely pay up each such new share by a contribution in cash in the amount of four million sixty-eight thousand five hundred ninety-seven Euro and thirty-seven cents (EUR 4,068,597.37) and by a contribution in kind consisting of a subordinated loan in the amount of six million one hundred twenty thousand one hundred forty-four Euro (EUR 6,120,144.-).

The above mentioned subscriber acting through its above mentioned attorney in fact further declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the amount of proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The above mentioned subscriber acting through its above mentioned attorney in fact further declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that a report has been drawn up by ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5356 Munsbach and signed by Ms. Karen Wauters, réviseur d'entreprises, on December 14, 2001, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, wherein the subordinated loan to be contributed to the Company is described and valued. Said report, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, comes to the following conclusion:

'Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and par value to the 24.678 shares to be issued, amounting to a consideration of EUR 6,120,144.-'.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to introduce a par value of two hundred forty-eight Euro (EUR 248.-) per share.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

'The corporate capital of the Company is set at fifty-eight million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 58,478,400.-) divided into two hundred thirty-five thousand eight hundred (235,800) shares with a par value of two hundred forty-eight Euro (EUR 248.-) per share, each fully paid up.'

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four million five hundred thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 5.30 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., constituée suivant acte du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C No 73 du 21 février 1995, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 49.940 et ayant son siège social à 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C No 326 du 5 mai 2000.

La séance est ouverte à 16.50 heures, sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michèle Hansen, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la mention de la valeur nominale des actions de la Société.

2.- Conversion du capital social de la Société de Franc luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs luxembourgeois=1,- Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-huit Euro et soixante-trois cents (EUR 48.289.658,63).

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum de dix millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante et un Euro et trente-sept cents (EUR 10.684.741,37) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-huit Euro et soixante-trois cents (EUR 48.289.658,63) à un montant maximum de cinquante-huit millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent Euro (EUR 58.974.400,-) par la création et l'émission de maximum de quarante-trois mille (43.000) actions nouvelles sans valeur nominale et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

4.- Souscription du montant maximum de quarante-trois mille (43.000) actions nouvelles par SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL HOLDINGS PLC, ayant son siège social à 90 Long Acre, Londres WC2E 9RA, Royaume-Uni, l'actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentielle dans la mesure requise par la loi et paiement par apport en espèces et par apport en nature d'un prêt subordonné de chacune de ces actions nouvelles.

5.- Introduction d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euro (EUR 248,-) par action.

6.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

7.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social d'un milliard neuf cent quarante-huit millions francs luxembourgeois (LUF 1.948.000.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir du capital social de la Société de francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs luxembourgeois=1,- Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-huit Euro et soixante-trois cents (EUR 48.289.658,63).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euro et trente-sept cents (EUR 10.188.741,37) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-huit Euro et soixante-trois cents (EUR 48.289.658,63) à un montant de cinquante-huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 58.478.400,-) par la création et l'émission de quarante et un mille (41.000) actions nouvelles sans valeur nominale et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant constaté que l'actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentielle dans la mesure requise par la loi, décide d'admettre SCOTTISH EQUITABLE HOLDINGS PLC, ayant son siège social à 90 Long Acre, Londres WC2E 9RA, Royaume-Uni, à la souscription de quarante et un mille (41.000) actions nouvelles.

*Souscription et Paiement*

Ensuite, SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL HOLDINGS PLC, prémentionnée, représentée par Maître Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Edinburgh le 11 décembre 2001 déclare souscrire les quarante et un mille (41.000) nouvelles actions sans valeur nominale et déclare libérer entièrement chaque nouvelle action par un apport en espèces d'un montant de quatre millions soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euro et trente-sept cents (EUR 4.068.597,37) et par un apport en nature d'un prêt subordonné d'un montant de six millions cent vingt mille cent quarante-quatre Euro (EUR 6.120.144,-).

Le souscripteur prénommé, agissant par son mandataire prémentionné, déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement et que la Société a à sa libre disposition le montant de quatre millions soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euro et trente-sept cents (EUR 4.068.597,37), ce qui est justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le souscripteur prénommé, agissant par son mandataire prénommé, déclare en suite et toutes les personnes présentes à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5356 Munsbach et signé par Madame Karen Wauters, réviseur d'entreprises, le 14 décembre 2001, conformément à l'article 26-1 de loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans lequel le prêt subordonné qui doit

être contribué à la société et décrit et évalué. Ce rapport, qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient à la conclusion suivante:

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 24.678 actions à émettre en contrepartie, ce qui constitue un montant total de EUR 6.120.144,-.'

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'introduire une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euro (EUR 248,-) par action.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 58.478.400,-) représenté par deux cent trente cinq mille cents (235.800) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euro (EUR 248,-), entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-M. Schmit, M. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 865, fol. 7, case 10. – Reçu 4.110.128 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2002.

J.-J. Wagner.

(17045/239/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 49.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2002.

B. Moutrier.

(17046/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
H. R. Luxembourg B 71.856.

Im Jahre zweitausendundeins, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz zu L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 931 vom 7. Dezember 1999 (hiernach kurz 'die Gesellschaft').

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Mai 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Brendan D. Klapp, Privatbeamter, wohnhaft in Bettemburg (Luxemburg) eröffnet. Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Rosella Galeota, Privatbeamtin, wohnhaft in Zolwer (Luxemburg).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler (Luxemburg).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigebogen und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche sieben Millionen vierhundertfünfzigtausend (7.450.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

*Tagesordnung:*

1) Einführung in Artikel fünf der Satzung eines neuen genehmigten Kapitals in Höhe von achtunddreissig Millionen Euros (38.000.000,- EUR) eingeteilt in Aktien ohne Nennwert und entsprechende Ermächtigung des Verwaltungsrats das Kapital im Rahmen des oben erwähnten genehmigten Kapitals ganz oder teilweise zu erhöhen, jedoch immer unter Berücksichtigung des Zeichnungsvorrechts der bestehenden Aktionäre.

2) Dementsprechende Abänderung von Artikel fünf der Satzung;

3) In den §§2.1 und 3.2 des Vertrages über die Errichtung einer stillen Gesellschaft mit der EUROPEAN PROPERTY BETEILIGUNGS-GmbH wird der Betrag von 'Euro 110.925.000,00' durch den Betrag 'Euro 96.300.000,00' ersetzt. In § 2.3 wird das Datum '31.12.2001' durch das Datum '31.12.2003' ersetzt;

4) Der in §1 des Darlehensrahmenvertrages mit der DePfa BANK AG genannte Darlehensrahmen in Höhe von 'Euro 12.325.000' wird durch 'Euro 10.700.000' ersetzt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, in Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft, ein neues genehmigtes Kapital der Gesellschaft in Höhe von achtunddreissig Millionen Euros (38.000.000,- EUR) einzuführen, eingeteilt in Aktien ohne Nennwert und ermächtigt dazu den Verwaltungsrat in einem oder mehreren Vorgängen die vorerwähnte Kapitalerhöhung zu tätigen, jedoch immer unter der Berücksichtigung das Zeichnungsvorrecht der bestehenden Aktionäre bei jeder Neuausgabe von Aktien einzuräumen.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluss, beschliesst die Versammlung Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**'Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt vierzehn Millionen neunhunderttausend Euros (EUR 14.900.000,-), eingeteilt in sieben Millionen vierhundertfünfzigtausend (7.450.000) Stückaktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf achtunddreissig Millionen Euros (38.000.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, ohne Nennwert.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- die Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in seiner Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der bestehenden Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen stets einzuräumen.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2001 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person, obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.'

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Vertrag über die Errichtung einer stillen Gesellschaft mit der EUROPEAN PROPERTY BETEILIGUNGS-GmbH wie folgt abzuändern:

- In den §§ 2.1 und 3.2 wird der Betrag 'Euro 110.925.000,00' durch den Betrag 'Euro 96.300.000,00' ersetzt.

- In § 2.3 wird das Datum '31.12.2001' durch das Datum '31.12.2003' ersetzt.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst weiterhin, die Höhe des Darlehensrahmens gemäss § 1 des Darlehensrahmenvertrages mit der DePfa BANK AG von 'Euro 12.325.000' auf 'Euro 10.700.000' zu senken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Beles (Luxemburg), in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen zusammen mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Klapp, R. Galiota, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 5. Dezember 2001, Band 863, fol. 90, case 12. – Erhalten 500 Franken.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 15. Januar 2002.

J.-J. Wagner.

(17047/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 71.856.

Im Jahre zweitausendeins, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Brendan D. Klapp, Privatbeamter, wohnhaft in Bettemburg (Luxemburg),

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch, gegründet nach Luxemburger Recht, gemäss notarieller Urkunde aufgenommen am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 931 vom 7. Dezember 1999, (hiernach 'die Gesellschaft').

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, und zum letzten Mal, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. Dezember 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht;

auf Grund einer Substitutions-Vollmacht ihm erteilt durch den Verwaltungsrat gemäss Beschluss durch Rundschreiben,

diese Beschlüsse und Vollmacht von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

I.- Dass das gezeichnete Aktienkapital der vorbezeichneten Aktiengesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A. sich augenblicklich auf vierzehn Millionen neunhunderttausend Euro (14.900.000,- EUR), beläuft, eingeteilt in sieben Millionen vierhundertfünfzigtausend (7.450.000) Stückaktien ohne Nennwert, alle voll eingezahlt.

II.- Dass gemäss Artikel fünf der Satzung, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf achtunddreissig Millionen Euro (38.000.000,- EUR) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschliessen, wobei Artikel fünf der Satzung nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepasst anzusehen ist.

III.- Dass der Verwaltungsrat, in Gemässheit der ihm durch Artikel fünf der Satzung erteilten Vollmachten, beschlossen hat eine Teilerhöhung des Aktienkapitals zu verwirklichen und zwar um den Betrag von acht Millionen neunhundertsechzigtausend Euro (8.960.000,- EUR), um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Stand von vierzehn Millionen neunhunderttausend Euro (14.900.000,- EUR) auf einen Betrag von dreiundzwanzig Millionen achthundertsechzigtausend Euro (23.860.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vier Millionen vierhundertachtzigtausend (4.480.000) neuen Stückaktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die bestehenden Aktien.

IV.- Dass gemäss den an den Verwaltungsrat erteilten Ermächtigungen und in Gemässheit von Artikel fünf der Satzung, der Verwaltungsrat die Zeichnung der vier Millionen vierhundertachtzigtausend (4.480.000) neuen Stückaktien angenommen hat, dieselben wurden voll in bar durch die bestehenden Aktionäre proportional zu den von ihnen gehaltenen Aktien auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A. eingezahlt, so dass die Summe von acht Millionen neunhundertsechzigtausend Euro (8.960.000,- EUR) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch Vorzeigen der Zeichnungs- und Einzahlungsbelege nachgewiesen wurde.

V.- Dass zufolge dieser Kapitalerhöhung Artikel fünf, Absatz eins der Satzung abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat:

'**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen achthundertsechzigtausend Euro (23.860.000,- EUR), eingeteilt in elf Millionen neunhundertdreissigtausend (11.930.000) Stückaktien ohne Nennwert.'

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka drei Millionen achthunderttausend Luxemburger Franken geschätzt.

Zum Zwecke der Einregistrierung entspricht die Kapitalerhöhung in Höhe von acht Millionen neunhundertsechzigtausend Euro (8.960.000,- EUR), dreihunderteinundsechzig Millionen vierhundertfünfundvierzigtausendfünfhundertundvier Luxemburger Franken (361.445.504,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Beles, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet. B. Klapp, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 20. Dezember 2001, vol. 865, fol. 7, case 1. – Erhalten 3.614.455 Franken.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. Januar 2002.

J.-J. Wagner.

(17048/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**GLOBAL-EVENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. FREIGHT LINE S.A.).**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.  
R. C. Luxembourg B 83.895.

L'an deux mille deux, le huit février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREIGHT LINE S.A., ayant son siège social à L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 83.895.

L'assemblée est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Monsieur Bjorn Goossens, transporteur, demeurant à B-2350 Brecht (Belgique), 85, Eyndovensteenweg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Willy De Ryck, employé privé, demeurant à B-2310 Rijkevorsel, 5, Senator Coolsdreef.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de FREIGHT LINE S.A. en GLOBAL-EVENTS S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> point 1.2. des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (point 1.2.).** La société prend la dénomination de GLOBAL-EVENTS S.A.

2. Transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, et modification subséquente de l'article 2 point 2.1. des statuts comme suit:

«**Art. 2. (point 2.1.).** Le siège de la société est établi à Marnach.»

3. Elargissement de l'objet social qui comprendra dorénavant «l'organisation des événements dans le domaine culturel, musical et sportif» et modification subséquente de l'article 3 point 3.1. des statuts de la teneur suivante:

«**Art. 3. (point 3.1.).** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport national et international, l'import et l'export de fruits et légumes, l'affrètement, ainsi que l'organisation d'événements dans le domaine culturel, musical et sportif.»

4. Démission du commissaire Monsieur Elio Memola, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 21, rue Abbé Henri Muller.

5. Nomination d'un nouveau commissaire: la société anonyme BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE (B.A.C.F.) S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, Marbuengerstrooss.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FREIGHT LINE S.A. en GLOBAL-EVENTS S.A.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> point 1.2. des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (point 1.2.).** La société prend la dénomination de GLOBAL-EVENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg et de modifier subséquemment l'article 2 point 2.1. des statuts comme suit:

«**Art. 2. (point 2.1.).** Le siège de la société est établi à Marnach.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société qui comprendra dorénavant «l'organisation des événements dans le domaine culturel, musical et sportif» et de modifier en conséquence l'article 3 point 3.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (point 3.1.).** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport national et international, l'import et l'export de fruits et légumes, l'affrètement, ainsi que l'organisation d'événements dans le domaine culturel, musical et sportif.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire Monsieur Elio Memola, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 21, rue Abbé Henri Muller et lui accorde pleine et entière charge.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer le commissaire démissionnaire et nomme en son remplacement commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2007:

- la société anonyme BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE (B.A.C.F.) S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, Marbuengerstrooss.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.10 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 868,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Goossens, W. De Ryck, W. Francken, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 15 février 2002, vol. 316, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 février 2002.

M. Decker.

(17050/241/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**GLOBAL-EVENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. FREIGHT LINE S.A.).**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg,  
R. C. Luxembourg B 83.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 février 2002.

*Pour la société*

M. Decker

*Notaire*

(17051/241/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.



**NRGenerating LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l. Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.334.

In the year two thousand and one, on the twentieth of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the trade and company register of Luxembourg under the number B 77.333,

here represented by Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis on December 19, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole associate of NRGenerating Luxembourg (No. 2), S.à r. l, a company having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and having been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on August 8, 2000, published in the Mémorial C, number 46 of January 24, 2001.

The articles of incorporation of said company have been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on December 22, 2000, published in the Mémorial C, number 721 of September 4, 2001.

The appearing party, representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

*First resolution*

To increase the share capital from twenty-one thousand and seventy Australian Dollars (AUD 21,070.-) up to twenty-one thousand one hundred and forty Australian Dollars (AUD 21,140.-), by the issue of one (1) preference share having a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-).

The new share has been subscribed by NRG INTERNATIONAL Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at 901 Marquette Avenue, Suite 2300, Minneapolis, MN 55402-3265, United States of America (the «Company») at a total price of four hundred seventy-one million six hundred thousand one hundred and six Australian Dollars (AUD 471,600,106.-).

The total contribution of four hundred seventy-one million six hundred thousand one hundred and six Australian Dollars (AUD 471,600,106.-) consists in seventy Australian Dollars (AUD 70.-) allocated to the share capital and in four hundred seventy-one million six hundred thousand and thirty-six Australian Dollars (AUD 471,600,036.-) allocated to the issue premium.

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting of ten class A preference shares of NRGenerating (Gibraltar), a company duly incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Watergardens 4, Suite 3, P.O. Box 642, Gibraltar («Gibco I»).

The proof of the existence and of the value of the ten class A preference shares of Gibco I has been given to the undersigned notary by a balance sheet of Gibco I, as at November 16, 2001, that has been duly signed by the director of Gibco I.

After the contribution in kind of the ten (10) class A preference shares of Gibco I, NRGenerating LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l. holds a participation interest in the former one representing 100% of its share capital.

Consequently, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

*Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at twenty-one thousand one hundred and forty Australian Dollars (AUD 21,140.-), represented by three hundred and one (301) ordinary shares with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each and one (1) preference share with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the undersigned notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundeins, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., eine Gesellschaft mit begrenzter Haftung, gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 77.333,

hier vertreten durch Alessandra Bellardi Ricci, maure en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Minneapolis, am 19. Dezember 2001.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist Alleingesellschafter von NRGenerating LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner am 8. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 46 am 24. Januar 2001.

Die Satzung der genannten Gesellschaft wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner am 22. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 721 am 4. September 2001.

Die Erschienene, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, hat folgende Beschlüsse getroffen:

#### *Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital von einundzwanzigtausendundsiebzig Australischen Dollar (AUD 21.070,-) auf einundzwanzigtausendeinhundertvierzig Australische Dollar (AUD 21.140,-) zu erhöhen, durch Ausgabe von einem (1) Vorzugsanteil mit einem Nennwert von siebenzig Australischen Dollar (AUD 70,-).

Der neue Anteil wurde gezeichnet von NRG INTERNATIONAL Inc., eine Gesellschaft nach dem Recht des Staates von Delaware und mit Gesellschaftssitz in 901 Marquette Avenue, Suite 2300, Minneapolis, MN 55402-3265, Vereinigte Staaten Amerikas, zu einem Gesamtpreis von vierhunderteinundsiebzig Millionen sechshunderttausendeinhundertundsechs Australischen Dollar (AUD 471.600.106,-).

Die Gesamteinlage von vierhunderteinundsiebzig Millionen sechshunderttausendeinhundertundsechs Australischen Dollar (AUD 471.600.106,-) besteht aus siebenzig Australischen Dollar (AUD 70,-) die dem Gesellschaftskapital zugeführt werden und aus vierhunderteinundsiebzig Millionen sechshunderttausendundsechsdreissig Australischen Dollar (AUD 471.600.036,-) die der Ausgabeprämie zugeführt werden.

Die so gezeichneten Vorzugsanteile wurden eingezahlt durch Sacheinlage, aus zehn Klasse A Vorzugsaktien von NR-Generating (Gibraltar), eine Gesellschaft nach dem Recht von Gibraltar, mit Gesellschaftssitz in Watergardens 4, Suite 3, P.O. Box 642, Gibraltar («Gibco I»), bestehend.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der zehn Klasse A Vorzugsaktien von Gibco I wurde dem unterzeichnenden Notar durch eine Bilanz von Gibco I so wie am 16. November 2001 und wie vom Direktor von Gibco I unterzeichnet, erbracht.

Nach der Einlage der zehn (10) Klasse A Vorzugsaktien von NRGenerating (Gibraltar), vorgenannt, hält NRGenerating LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l. eine Beteiligung von 100% des Gesellschaftskapitals der vorgenannten Gesellschaft.

Folglich sind gemäss Artikel 4-2 des Gesetzes, vom 29. Dezember 1971, einschliesslich nachfolgender Änderungen, sämtliche Bedingungen erfüllt, um die vorgenannten Einlagen von der Gesellschaftssteuer zu befreien.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge der Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundzwanzigtausendeinhundertvierzig Australische Dollar (AUD 21.140,-) eingeteilt in dreihundertundein (301) Stammanteile mit einem Nennwert von siebenzig Australischen Dollar (AUD 70,-) jeder und einem (1) Vorzugsanteil mit einem Nennwert von siebenzig Australischen Dollar (AUD 70,-).»

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Und nach Vorlesung hat die Erschienene zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bellardi Ricci, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 3. Januar 2002, Band 865, Blatt 21, Feld 8. – Erhalten 12 Euros.

*Der Einnehmer (gezeichnet): Ries .*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. Januar 2002.

J.-J. Wagner.

(17083/239/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

### **NRGenerating LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17084/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**ILEDOR HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 40.861.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17089/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**BAGO HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 40.897.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17090/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**CHARON HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 51.034.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17091/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 69.310.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., une Société Anonyme, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.310, constituée originellement sous forme d'une Société Anonyme Holding suivant acte notarié du 2 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 474 du 22 juin 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 579 du 27 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michèle Canepa, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Hutten, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Abandon par la société du régime fiscal sur les Sociétés Anonyme Holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente de l'article 4. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et

notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

3.- Modification des articles 1<sup>er</sup> et 17 des statuts de la société suite à l'abandon par la société du statut Holding.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner avec effet immédiat le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter ainsi un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

*Deuxième résolution*

Suite à l'abandon par la société du statut Holding, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de même de modifier les articles premier (1<sup>er</sup>) et dix-sept (17) des statuts de la société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à ces articles à modifier la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A.»

«**Art. 17** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal

Signé: M. Canepa, S. Hutten, J. Rossi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 865, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2002

J.-J. Wagner.

(17074/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17075/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**SKYLAND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of December, on 5.45. p.m.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing at Luxembourg, acting in the name and on behalf of BREEVAST B.V., sole shareholder of the Company, having its registered office 1071 JP Amsterdam, J.J. Viottastraat 39, The Netherlands, by virtue of a proxy given in Amsterdam on December 28, 2001,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the COMPANY SKYLAND I, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo, has been incorporated pursuant to a notarial deed on April 2, 1998, published in the Mémorial, Recueil C, number 503 of July 8, 1998; the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 26, 1999, published in the Mémorial, Recueil C, number 570 of July 23, 1999;

- that the capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-five million ninety-two thousand Luxembourg Francs (155,092,000.- LUF), represented by one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each;

- that BREEVAST B.V. has become the owner of all the one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares and that it has decided to dissolve the Company;

- that herewith the anticipated dissolution of the Company is resolved with immediate effect;

- that the business activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to be personally charged with any presently unknown liability;

- that thus the Company is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate;

- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company;

- that BREEVAST B.V. commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre, à 17.45 heures.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BREEVAST B.V., associé unique de la Société, avec siège social à 1071 Amsterdam, J.J. Viottastraat 39, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 28 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée SKYLAND I, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo (la «Société»), a été constituée suivant acte notarié reçu le 2 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 503 du 8 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu le 26 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 570 du 23 juillet 1999;

- que le capital social est fixé à cent cinquante-cinq millions quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (155.092.000.- LUF), représenté par cent cinquante cinq mille quatre-vingt-douze (155.092) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune;

- que BREEVAST B.V. est devenue propriétaire des cent cinquante cinq mille quatre-vingt-douze (155.092) parts sociales dont il s'agit et qu'elle a décidé de dissoudre la Société;

- que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'activité de la Société a cessé, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle,

- qu'ainsi la Société est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société;

- que BREEVAST B.V. s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2002, vol. 865, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2002.

J.-J. Wagner.

(17061/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**N.C. TOP-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.791.

L'an deux mille deux, le six février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Kons, employé privé, demeurant à L-5364 Schrassig, 39, rue Schlassgewan.

Lequel comparant déclarent être propriétaire des quatre cent cinquante parts sociales (450) avec Madame Nadine Ritter, esthéticienne, demeurant à L-8286 Kehlen, 7, rue du Cimetière de cinquante parts sociales (50) de la sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée N.C. TOP SUN, S.à r.l., avec siège social à L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant a exposé ce qui suit:

*Exposé:*

I.- Suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2001, non enregistré ni publié, Madame Nadine Ritter, prédite, a cédé et transporté sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Jean-Claude Kons, prédit, les cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales lui appartenant dans la prédite société.

L'original de cet acte de cession de parts sociales sous seing privé, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

II.- Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

|  |           |
|--|-----------|
| Monsieur Jean-Claude Kons, prédit, cinq cents parts sociales ..... | 500 parts |
| Total: cinq cents parts sociales. ....                             | 500 parts |

Cet exposé terminé, il est passé à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes:

*Cession de parts sociales*

Monsieur Jean-Claude Kons, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Madame Suzette Greivelding, employé privée, demeurant à L-1137, 20, rue Neil Armstrong, ici présente, ce acceptant, deux cent quarante neuf parts sociales (249) sur les cinq cents parts sociales (500), lui appartenant dans la prédite société.

*Prix de cession:*

La présente cession a eu lieu moyennant le prix de six mille cent soixante douze Euros virgule cinquante-cinq cents (EUR 6.172,55) laquelle somme le cédant déclare et reconnaît l'avoir reçue directement de la cessionnaire, dès avant ce jour, ce dont il consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

*Observation*

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés représentant plus des trois quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associés de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Déclaration*

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties précisent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) soit en euros la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 16 octobre 1998.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

|  |           |
|--|-----------|
| 1.- Monsieur Jean-Claude Kons, prédit, deux cent cinquante et une parts sociales . . . . .   | 251 parts |
| 2.- et Madame Suzette Greivelding, prédite, deux cent quarante-neuf parts sociales . . . . . | 249 parts |
| Total:cinq cents parts sociales . . . . .  | 500 parts |

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés de la prédite société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de trois euros trente-trois cents (EUR 3,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les associés actuels et il n'y a pas de rompus;

b) et de supprimer les cinq cents parts sociales (500) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et de créer cent vingt-quatre parts sociales nouvelles (124) de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

*Deuxième résolution*

De ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre parts sociales (124) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |           |
|--|-----------|
| 1.- Monsieur Jean-Claude Kons, prédit, soixante-trois parts sociales . . . . .       | 63 parts  |
| 2.- et Madame Suzette Greivelding, prédite, soixante et une parts sociales . . . . . | 61 parts  |
| Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .                                    | 124 parts |

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.C. Kons, S. Greivelding, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2002, vol. 876, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 février 2002.

N. Muller.

(17052/224/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**N.C. TOP-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.791.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 2002, numéro 109 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2002, vol. 876, fol. 5, case 1, de la société à responsabilité limitée N.C. TOP SUN, S.à. r.l., avec siège social à Mersch, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 29 décembre 1998, avec capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre parts sociales (124) de cent Euros (EUR 100,-) chacune, la répartition. des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Jean-Claude Kons, employé privé, demeurant à Schrassig, soixante-trois parts sociales . . . . . 63 parts

|  |           |
|--|-----------|
| et Madame Suzette Greivelding, employé privée, demeurant à L-1137 Howald, soixante et une parts sociales ..... | 61 parts  |
| Total: cent vingt-quatre parts sociales .....  | 124 parts |

Esch-sur-Alzette, le 19 février 2002.

Pour extrait

N. Muller

Notaire

(17053/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**N.C. TOP-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

(17054/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**R.P. CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.359.

L'an deux mille deux, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme R.P. CONSULT S.A., avec siège à L-7241 Bereldange, (R. C. N° B 60.359) constituée suivant acte notarié du 6 août 1997, publié au Mémorial C page 30085.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Vanham, administrateur de sociétés, demeurant à B-6040 Charleroi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de sociétés, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million cinq cent mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bereldange à Pétange, et modification de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup>.

2. Nomination avec décharge aux organes directeurs.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de Bereldange à Pétange.

L'adresse du siège est L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, et en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> est modifié comme suit:

**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes actuels et nomme comme nouveau conseil:

1. Monsieur Luc Vanham, préqualifié.

2. Madame Jeanine Vindevogel, administrateur de sociétés, demeurant à B-6040 Charleroi.

3. Monsieur Samuel Vanham, administrateur de sociétés, demeurant à B-6050 Luttre.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration, Monsieur Luc Vanham, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.



*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Vanham, T. Beckerich, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2002, vol. 874, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 13 février 2002.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(17058/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**IN.A.MA. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 63.614.

In the year two thousand and one, on the twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SKANDIA AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office in Gelterkinden, Switzerland.

here represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy signed in Luxembourg on December 7, 2001,

which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of IN.A.MA INVEST, S.à r.l., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung which was incorporated in the form of a Aktiengesellschaft under the denomination IN.A.MA. HOLDING S.A. by a notarial deed of March 5, 1998, published in the Mémorial C, N° 426 of June 12, 1998, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 63.614 and having its registered office in Luxembourg, 125, avenue du X Septembre (hereafter referred to as the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of January 23, 2001, published in the Mémorial C N° 821 of September 28, 2001.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to state that in its capacity of sole shareholder of the Company, it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so that from now on it will begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August of the following year.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 23 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

The sole shareholder further resolves that article 23 of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

«The financial year begins on the first day of September and ends on the thirty-first day of August.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

The sole shareholder further resolves that the first paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

«Each year, on the thirty-first day of August, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.»

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to reopen the financial year closed on December 31st, 2000 and to close the reopened financial year on August 31st, 2001.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Folgt die Übersetzung in Deutscher Sprache des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendeins, den vierundzwanzigsten Dezember.  
vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

SKANDIA A.G., eine Gesellschaft schweizerischen Rechtes mit Sitz in Gelterkinden, Schweiz,  
vertreten durch Maître Marc Loesch, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Lu-  
xemburg am 7. Dezember 2001,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger  
Urkunde beigefügt wird,

handelnd als alleiniger Gesellschafter von IN.A.MA INVEST, S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung we-  
che in der Form einer Aktiengesellschaft unter den Namen IN.A.MA HOLDING S.A., gemäß einer notariellen vom 5.  
März 1998, gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C n° 426 vom 12. Juni 1998, eingetragen im Handels- und Ge-  
sellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.614 und mit Sitz zu Luxemburg, 125, Avenue du X Septembre  
(die «Gesellschaft»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß einer notariellen Urkunde vom 23. Januar 2001, abgeän-  
dert, veröffentlicht im Mémorial C n° 821 vom 28. September 2001.

Die erschienene Partei, handelnd in ihrer oben angegebenen Eigenschaft, ersucht den Notar folgende Beschlüsse zu  
beurkunden, die sie in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, damit das Geschäftsjahr von  
nun an am ersten Tag des Monats September beginnt und am einunddreißigsten Tag des Monats August des darauffol-  
genden Jahres.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um die Änderung des Ge-  
schäftsjahres wiederzugeben.

Der alleinige Gesellschafter beschließt anschließend, daß Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft wie folgt umgeändert  
wird:

«Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats September und endet am einunddreißigsten Tag des Monats  
August.»

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Paragraph von Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft abzuändern  
um die Änderung des Geschäftsjahres wiederzugeben.

Der alleinige Gesellschafter beschließt anschließend, daß der erste Paragraph des Artikels 24 der Satzung der Gesell-  
schaft wie folgt umgeändert wird:

«Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats August, werden die Bücher geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt ein  
Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, in Übereinstimmung  
mit dem Gesetz.»

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2000 beendet wurde, wieder zu  
eröffnen und das so wieder eröffnete Geschäftsjahr am 31. August 2001 beenden.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde in englischer  
Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Komparenten. Im Falle  
einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Und nach Vorlesung der Urkunde gegenüber den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen  
und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2002, vol. 865, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 22. Januar 2002.

J.-J. Wagner.

(17065/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**IN.A.MA. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 63.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17066/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**DAIRO HOLDING S.A., Société Anonyme .**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 48.933.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17092/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**DAGON HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 48.932.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17093/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**ATALANTE HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 47.630.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17094/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**COGEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 56.160.

*Procès-verbal de l'assemblée des actionnaires du 8 février 2002*

Le jour huit février deux mille deux, à 11.00 heures, s'est réunie l'assemblée des actionnaires de la société COGEMO S.A., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du Siège Social;
- 2) Nomination du Commissaire aux comptes;

Assume la présidence de l'Assemblée l'administrateur Monsieur Gianni Gianfranceschi lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Premier point*

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée délibère à l'unanimité de transférer le Siège de la société de L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

*Deuxième point*

Sur le deuxième point à l'ordre du jour le Président informe que le Commissaire aux Comptes a donné sa démission et qu'il faut donc nommer un nouveau Commissaire aux Comptes.

A l'unanimité l'assemblée délibère de donner décharge au Commissaire aux Comptes Madame Eveline Jastrow, domiciliée à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, de nommer Commissaire aux Comptes Monsieur Vasta Roberto, comptable, domicilié à Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer et de fixer à six ans la durée de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures après lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 8 février 2002.

G. Gianfranceschi

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17131/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**MAGNA HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 42.332.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

J.-P. Hencks.

(17095/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**IN.A.MA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.325.

In the year two thousand and one, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IN.A.MA INVEST, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre,

here represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy signed in Luxembourg on December 7, 2001,

which, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of IN.A.MA, S.à r.l., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung which was incorporated in the form of a Aktiengesellschaft under the denomination of IN.A.M.A. S.A. by a notarial deed of December 19, 1997, published in the Mémorial C N° 212 of April 3, 1998, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 62.325 and having its registered office in Luxembourg, 125, avenue du X Septembre (hereafter referred to as the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time, by a notarial deed of January 23, 2001, published in the Mémorial C N° 821 of September 28, 2001.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to state that in its capacity of sole shareholder of the Company, it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so that from now on it will begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August of the following year.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 23 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

The sole shareholder further resolves that article 23 of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

«The financial year begins on the first day of September and ends on the thirty-first day of August.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

The sole shareholder further resolves that the first paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

«Each year, on the thirty-first day of August, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.»

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to reopen the financial year closed on December 31st, 2000 and to close the reopened financial year on August 31st, 2001.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendeins, den vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

IN.A.MA INVEST, S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes mit Sitz in L-2551 Luxemburg, 125, avenue du X Septembre, vertreten durch Maître Marc Loesch, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 7. Dezember 2001,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird,

handelnd als alleiniger Gesellschafter von IN.A.MA, S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung welche in der Form einer Aktiengesellschaft unter den Namen IN.A.MA S.A. gemäss einer notariellen Urkunde vom 19. Dezember 1997 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C n° 212 vom 13. April 1998, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 62.325 und mit Sitz zu Luxemburg, 125, avenue du X Septembre (die «Gesellschaft»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert, gemäss einer notariellen Urkunde vom 23. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 821 vom 28. September 2001.

Die erschienene Partei, handelnd in ihrer oben angegebenen Eigenschaft, ersucht den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden, die sie in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, damit das Geschäftsjahr von nun an am ersten Tag des Monats September beginnt und am einunddreissigsten Tag des Monats August des darauffolgenden Jahres endet.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um die Änderung des Geschäftsjahres wiederzugeben.

Der alleinige Gesellschafter beschliesst anschliessend, dass Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft wie folgt umgeändert wird:

«Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats September und endet am einunddreissigsten Tag des Monats August.»

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den ersten Paragraph von Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um die Änderung des Geschäftsjahres wiederzugeben.

Der alleinige Gesellschafter beschliesst anschliessend, dass der erste Paragraph des Artikels 24 der Satzung der Gesellschaft wie folgt umgeändert wird:

«Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats August, werden die Bücher geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, in Übereinstimmung mit dem Gesetz.»

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2000 beendet wurde, wieder zu eröffnen und das so wieder eröffnete Geschäftsjahr am 31. August 2001 beenden.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Und nach Vorlesung der Urkunde gegenüber den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 7. Januar 2002, Band 865, fol. 27, case 3. – Erhalten 12 euros.

*Der Einnehmer (gezeichnet):* Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. Januar 2002.

J.-J. Wagner.

(17067/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**IN.A.MA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxemburg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17068/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**SKYLAND III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of December, at 6.05 p.m.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing at Luxembourg, acting in the name and on behalf of BREEVAST B.V., sole shareholder of the Company, having its registered office 1071 JP Amsterdam, J.J. Viottastraat 39 The Netherlands, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on December 28, 2001, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the Company SKYLAND III, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo, (the «Company»), has been incorporated pursuant to a notarial deed on March 25, 1998, published in the Mémorial Recueil C number 503 of July 8, 1998; the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 26, 1999, published in the Mémorial Recueil C number 570 of July 23, 1999;

- that the capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-five million ninety-two thousand Luxembourg Francs (155,092,000.- LUF), represented by one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each;

- that BREEVAST B.V. has become the owner of all the one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares and that it has decided to dissolve the Company;

- that herewith the anticipated dissolution of the Company is resolved with immediate effect;

- that the business activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to be personally charged with any presently unknown liability;

- that thus the Company is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate;

- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company;

- that BREEVAST B.V. commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre, à 18.05 heures.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BREEVAST B.V., associé unique de la Société, avec siège social à 1071 Amsterdam, J.J. Viottastraat 39, Pays-Bas, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 28 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée SKYLAND III, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo, (la «Société»), a été constituée suivant acte notarié reçu le 25 mars 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 503 du 8 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu le 26 avril 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 570 du 23 juillet 1999;

- que le capital social est fixé à cent cinquante cinq millions quatre-vingt douze mille francs luxembourgeois (155.092.000.- LUF), représenté par cent cinquante cinq mille quatre-vingt douze (155.092) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune;

- que BREEVAST B.V. est devenue propriétaire des cent cinquante cinq mille quatre-vingt douze (155.092) parts sociales dont il s'agit et qu'elle a décidé de dissoudre la Société;

- que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'activité de la Société a cessé, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle;

- qu'ainsi la Société est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société;

- que BREEVAST B.V. s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2002, vol. 865, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2002.

J.-J. Wagner.

(17063/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**BERENICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.691.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

La société LIBURD LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par son «director»:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

b) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

les deux agissant en leurs qualités d'administrateurs de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société BERENICE HOLDING S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.691, a été constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 524 du 14 décembre 1994.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la société anonyme BERENICE HOLDING S.A. prédésignée, s'élève actuellement à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) et se trouve représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.

III.- Que leur mandante est devenue propriétaire de toutes les dix mille (10.000) actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour.

IV.- Que la société LIBURD LIMITED, prédésignée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la société, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2001, vol. 865, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17071/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: LUF 1.250.000,-.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.820.

—  
Extrait du Conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 13 décembre 2001

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

E. del Rosso / C. Cibelli

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17133/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.717.

—  
Les statuts coordonnés au 20 février 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Signature.

(17134/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**DE GROOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.059.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... LUF 2.048.220,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

(17136/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**DE GROOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.059.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 février 2002 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été converti du francs luxembourgeois à l'euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

- La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.

- L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17140/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---



**LINSTER-BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

(17135/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**IM FASHION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.818.

The balance sheet as per December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on 22 February, 2002, vol. 564, fol. 96, case 10, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 26 February, 2002.

## ALLOCATION OF RESULTS

|   |                         |
|---|-------------------------|
| - Profit of the year . . . . .              | 1,904,933.40 EUR        |
| - Allocation to the legal reserve . . . . . | - 95,246.67 EUR         |
| - To be carried forward . . . . .           | <u>1,809,686.73 EUR</u> |

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, February 15th, 2002.

Signature.

(17138/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 21.192.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social en date du 21 janvier 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> février 2002 au 51, route de Wasserbillig, L-6686 Merttert.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17139/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.681.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2001 que:

- Monsieur Didier Thiebaut, Directeur de société, demeurant à Kraainem (Belgique), a démissionné de son mandat d'Administrateur sans être remplacé.

- Le nombre des Administrateurs a été réduit de 5 à 4.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17141/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**CLORIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.045.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 10 décembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 25 mai 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 février 2002.

CLORIN S.A.  
S. Vandi / P. Bouchoms  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17142/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 43.043.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 12 décembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 avril 2001 et qu'en l'absence de renouvellement de mandat et/ou de nouvelles nominations les administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsiuer Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Corrado Bertini, retraité, demeurant à Pollone (Italie).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 février 2002.

*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandi / M. La Rocca  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17145/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**ALCAID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 69.880.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 décembre 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 13 juillet 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Massimo Firpo, administrateur de sociétés, demeurant à I-Turin,
- Monsieur Alessandro Firpo, administrateur de sociétés, demeurant à I-Turin

Les mandats des Administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 février 2002.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / M. Firpo / A. Firpo

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17143/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**KEMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.488.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

KEMON S.A.

*Signature*

(17180/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**INTERNATIONAL EICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2002, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Rachel Szymanski de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, administrateur démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 22 février 2002.

INTERNATIONAL EICO S.A.

S. Vandì / M. Cottella

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17147/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**FINMEDIA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 53.697.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2002.

FINMEDIA S.A.

*p.p.* Signature

(17182/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**FINMEDIA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 53.697.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2002.

FINMEDIA S.A.

*p.p.* Signature

(17183/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**DAXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.330.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2002.

Signature

*Mandataire*

(17199/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

---

**ANABASI S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.344.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Michèle Hansen, lawyer, residing at 4, rue Carlo Hemmer in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mr Cesare Maffei, entrepreneur, residing in Via Galizioli 6, 24020 Cere, BG, Italy, by virtue of a proxy given at Milan, Italy, on December 18, 2001, which proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company ANABASI S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, has been incorporated pursuant to a notarial deed on January 4, 2001, published in the Mémorial Recueil C number 713 of September 3, 2001 (the «Company»); the articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

- that the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each;

- that Mr Cesare Maffei, prenamed, has become the owner of the one thousand (1,000) shares and that he has decided to dissolve the Company;

- that herewith the anticipated dissolution of the Company is resolved with immediate effect;

- that the business activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing himself to be personally charged with any presently unknown liability;
- that thus the Company is held to be liquidated;
- that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate;
- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company;
- that Mr Cesare Maffei, prenamed, commits himself to pay the cost of the present deed.

The appearing person presented to the notary the two hundred (200) bearer shares certificates, representing the one thousand (1,000) shares issued by the Company, which have been cancelled by the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Michèle Hansen, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Cesare Maffei, entrepreneur, demeurant à Via Galizioli 6, 24020 Cere, BG, Italie, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, Italie, en date du 18 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ANABASI S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié reçu le 4 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil C numéro 713 du 3 septembre 2001 (la «Société»), les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date;
- que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune;
- que Monsieur Cesare Maffei, prénommé, est devenu propriétaire des mille (1.000) actions de la Société et qu'il a décidé de dissoudre la Société;
- que par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à répondre personnellement de toute obligation éventuelle inconnue à l'heure actuelle;
- qu'ainsi la Société est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société;
- que Monsieur Cesare Maffei, prénommé, s'engage à régler personnellement les frais du présent acte.

Et à l'instant la comparante a présenté au notaire instrumentant les deux cents (200) certificats d'actions au porteur, représentant les mille (1.000) actions émises par la Société, qui ont été annulés par le notaire instrumentant.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2002, vol. 865, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2002.

J.-J. Wagner.

(17069/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**SKYLAND IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of December, at 6.15 p.m.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing at Luxembourg, acting in the name and on behalf of BREEVAST B.V., sole shareholder of the Company, having its registered office 1071 Amsterdam, J.J. Viottastraat 39 The Netherlands,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, on December 28, 2001, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the Company SKYLAND IV, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo (the «Company»), has been incorporated pursuant to a notarial deed on March 25, 1998, published in the Mémorial Recueil C number 503 of July 8, 1998; the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 26, 1999, published in the Mémorial Recueil C number 570 of July 23, 1999;

- that the capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-five million ninety-two thousand Luxembourg Francs (155,092,000.- LUF), represented by one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each;

- that BREEVAST B.V. has become the owner of all the one hundred and fifty-five thousand ninety-two (155,092) shares and that it has decided to dissolve the Company;

- that herewith the anticipated dissolution of the Company is resolved with immediate effect;

- that the business activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to be personally charged with any presently unknown liability;

- that thus the Company is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate;

- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company;

- that BREEVAST B.V. commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre, à 18.15 heures.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BREEVAST B.V., associé unique de la Société, avec siège social à 1071 Amsterdam, J.J. Viottastraat 39, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 28 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée SKYLAND IV, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 64, avenue Victor Hugo, (la «Société»), a été constituée suivant acte notarié reçu le 25 mars 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 503 du 8 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu le 26 avril 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 570 du 23 juillet 1999;

- que le capital social est fixé à cent cinquante cinq millions quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (155.092.000.- LUF), représenté par cent cinquante cinq mille quatre-vingt-douze (155.092) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune;

- que BREEVAST B.V. est devenue propriétaire des cent cinquante cinq mille quatre-vingt-douze (155.092) parts sociales dont il s'agit et qu'elle a décidé de dissoudre la Société;

- que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'activité de la Société a cessé, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle;

- qu'ainsi la Société est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société;

- que BREEVAST B.V. s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2002, vol. 865, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2002.

J.-J. Wagner.

(17064/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

### **FORCIBLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.564.

L'an deux mille deux, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FORCIBLE S.A., avec siège à L-1319 Luxembourg, (R. C. N° B 68.564), constituée suivant acte notarié du 15 janvier 1999, publié au Mémorial C, N° 337 du 12 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Tony Ernst, administrateur de sociétés, demeurant à B-1070 Anderlecht.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de sociétés, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Pétange, et modification de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2.
2. Nomination avec décharge aux organes directeurs.
3. Libération et conversion du capital social de LUF en EURO et modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de Luxembourg à Pétange.

L'adresse du siège est L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, et en conséquence l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 est modifié comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Pétange.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes actuels et nomme comme nouveau conseil:

1. Monsieur Tony Ernst, préqualifié.
2. Monsieur Patrick Nassogne, administrateur de sociétés, demeurant à B-1652 Beersel.
3. La société anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège à Pétange.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration, Monsieur Tony Ernst, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social est libéré à 100% et décide de le convertir de LUF en euro.

Ensuite l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de réserves libres.

Suite à ce changement l'article 3 alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100), de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Ernst, T. Beckerich, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2002, vol. 874, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 13 février 2002.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(17059/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.297.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., une Société Anonyme, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52297, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 597 du 24 novembre 1995, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés:

- en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 661 du 20 décembre 1996,

- en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 135 du 4 mars 1998 et enfin du 16 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 434 du 16 juin 1998, et,

suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 943 du 31 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Hachy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital social à concurrence de USD 1.000.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- à USD 2.000.000,- par apport en nature de la société de droit luxembourgeois EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., création de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) à un montant de deux millions de dollars des Etats-Unis (2.000.000,- USD) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles chacune avec une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.



*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de l'intégralité des mille (1.000) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

*Souscription - Libération*

Est à l'instant intervenue:

Madame Marie-Line Schul, prénommée,  
agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte du souscripteur, la société EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée,  
aux termes d'une des procurations dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès-qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société Anonyme dénommée EIM PARTICIPATIONS S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée, les mille (1.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les mille (1.000) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport à la société EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., d'une partie de sa créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de trois millions deux cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et un cents (3.214.488,61 USD) que la société EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée, possède contre la société EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Marco Ries, L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, en date du 30 novembre 2001, et dont la conclusion est la suivante:

*«Conclusion*

Sur base, des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominales des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa** Le capital social souscrit est fixé à deux millions de dollars des États-Unis (2.000.000,- USD) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.»

*Pro-Fisco*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) est évalué à quarante-quatre millions sept cent trente-huit mille six cent cinquante francs (LUF 44.738.650,-).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de cinq cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, P. Angé, J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 865, fol. 16, case 5. – Reçu 447.387 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17076/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17077/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**LUXFIN CAPITAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.031.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 décembre 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 juin 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Angelo Bacchelli, demeurant à Catania (Italie), Président,
- Monsieur Sergio Vandì, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Madame Rachel Szymanski, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 février 2002.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / M. La Rocca

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(17144/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**ROMFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 46.142.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille deux, le vingt et un février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 février 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme ROMFIN HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, le 15 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés numéro 99 du 17 mars 1994 et est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 46 142.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à sept cent millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-), représenté par sept cents (700) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 février 2002, vol. 465, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 février 2002.

A. Lentz.

(17099/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.772.

In the year two thousand and one, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a Société Anonyme, which was incorporated by deed of the undersigned notary, on November 14, 2001, no yet published in the Mémorial C,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 84.772, established and having its registered office in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on November 19, 2001, in the process of being formalised.

The extraordinary general meeting is opened by Mr. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Kehlen (Luxembourg), in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Jérôme Cardi, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Laurent Heiliger, expert comptable, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of capital in the amount of EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand euros) to raise it from EUR 1,000,000.- (one million euros) to EUR 1,650,000.- (one million six hundred and fifty thousand euros) by the issuance of 65,000 (sixty-five thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2) Subscription of 65,000 (sixty-five thousand) shares by EFIBANCA S.P.A., a company organized under the laws of Italy, having its registered office in I-00198 Rome, via Po 28/32, registered with the Register of Companies of Rome under n° 00697820587.

3) Amendment of the paragraph 1 of the article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at one million six hundred and fifty thousand euros (1,650,000.- EUR) divided into one hundred sixty-five thousand (165,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.»

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of one million euros (1,000,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred fifty thousand euros (650,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million euros (1,000,000.- EUR) to an amount of one million six hundred fifty thousand euros (1,650,000.- EUR) by the issue of sixty-five thousand (65,000) new additional shares with a par value of ten euros (10.- EUR) per share, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the existing shareholders duly waived their preferential subscription right to the extent necessary and resolves to accept to the subscription of the total sixty-five thousand (65,000) new shares with a par value of ten euros (10.- EUR) per share, the following:

The company EFIBANCA S.P.A., a company governed by the laws of Italy, established and having its registered office in I-00198 Rome, via Po 28/32, and registered with the Register of Companies of Rome under n° 00697820587.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Jérôme Cardi, prenamed,

acting in the name and on behalf of the before said subscriber, the company EFIBANCA S.P.A.,

by virtue of a proxy given under private seal, on December 17, 2001, which proxy, after being signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to the total sixty-five thousand (65,000) new shares at the par value of ten euros (10.- EUR) per share and to entirely pay up in cash each such new share.

The above mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash so that the Company has at its disposal the amount of six hundred fifty thousand euros (650,000.- EUR), proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to replace the existing Article five, first paragraph of the Articles of Incorporation by the following new paragraph, in order to reflect the increase of the issued corporate capital:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at one million six hundred fifty thousand euros (1,650,000.- EUR) divided into one hundred sixty-five thousand (165,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three hundred forty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), Société Anonyme constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 84.772, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 novembre 2001, en voie de formalisation. L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à un montant de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros) par l'émission de 65.000 (soixante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par apport en espèces et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription de 65.000 (soixante-cinq mille) nouvelles actions par EFIBANCA S.P.A., une société régie par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-00198 Rome, Via Po 28/32, enregistrée auprès du Registre des Sociétés à Rome sous le numéro 00697820587.

3) Modification de l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million six cent cinquante mille euros (1.650.000.- EUR) divisé en cent soixante-cinq mille (165.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis à simultanément l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social d'un million d'euros (1.000.000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un montant d'un million six cent cinquante mille euros (1.650.000,- EUR) par l'émission de soixante-cinq mille (65.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions déjà existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription de l'intégralité de ces soixante-cinq mille (65.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, la société suivante:

la société EFIBANCA S.P.A., une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social à I-00198 Rome, Via Po 28/32 et enregistrée auprès du Registre des Sociétés à Rome sous le numéro 00697820587.

*Souscription-Paiement*

Ensuite, Monsieur Jérôme Cardi, prénommé,

agissant au nom et pour compte du souscripteur susnommé, la société EFIBANCA S.P.A.,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 17 décembre 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire à la totalité des soixante-cinq mille (65.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action et déclare libérer entièrement chaque action par apport en numéraire.

Le souscripteur susmentionné déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée par apport en numéraire et que la Société dispose dès à présent du montant de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la Société par le nouveau paragraphe suivant de manière à refléter l'augmentation du capital social précitée:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe** Le capital souscrit de la société est fixé à un million six cent cinquante mille euros (1.650.000,- EUR) divisé en cent soixante-cinq mille (165.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ trois cent quarante mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, J. Cardi, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2001, vol. 865, fol. 17, case 5. – Reçu 262.209 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17078/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17079/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**CSSB IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.120.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2002, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Rachel Szymanski de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, administrateur démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 22 février 2002.

CSSB IMMOBILIERE S.A.

S. Vandt / M. Cottella

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17148/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**LE NINFEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.052.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2002, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Rachel Szymanski de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, administrateur démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 22 février 2002.

LE NINFEE HOLDING S.A.

S. Vandt / M. Cottella

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17149/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**GIOMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewee.

R. C. Luxembourg B 69.137.

La société a été constituée par acte du notaire Roger Arrensdrorf de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 12 juin 1999.

*Procès-verbal de la décision collective des associés*

Il résulte de la décision collective des associés du 20 février 2002 que Madame Maria Giovanna Panza, serveuse, demeurant à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin est nommée gérante avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature et ceci avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Michele Panza, démissionnaire, à qui décharge pleine est accordée pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17244/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**MUSTANG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. RIVERBANK HOLDING S.A.).**  
Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.151.

In the year two thousand and one, on the nineteenth day of December.  
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of RIVERBANK HOLDING S.A. (the «Company»), a société anonyme holding, established and having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 29, 2000, published in the Mémorial C number 666 of August 23, 2001, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 80.151.

The Articles of Association of the Company have not been amended since.

The meeting was opened and was presided over by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg. The President appointed as secretary Mr Brendan D. Klapp, employee, residing in Bettembourg (Luxembourg).

The meeting elected as scrutineer Mr Bjargey Eliasdottir, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list, that all shares are present or represented at the extraordinary general meeting. The shareholders waive notice of the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- To change the Company's corporate name from RIVERBANK HOLDING S.A., into MUSTANG HOLDING S.A.;
- 2.- To amend consequently Article one of the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme holding, under the name of MUSTANG HOLDING S.A.»

V) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution:

*Resolution*

The extraordinary meeting of shareholders resolves to change the Company's corporate name from RIVERBANK HOLDING S.A. to MUSTANG HOLDING S.A. and consequently to amend Article one of the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme holding, under the name of MUSTANG HOLDING S.A.

After due deliberation of the meeting, the resolution was adopted by unanimous vote.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société RIVERBANK HOLDING S.A., (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 666 du 23 août 2001, et inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.151.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bjargey Eliasdottir, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et les actionnaires déclarent renoncer à la convocation.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- De modifier la dénomination de la société de RIVERBANK HOLDING S.A., en MUSTANG HOLDING S.A.

2.- De modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de MUSTANG HOLDING S.A.»

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination de la Société de RIVERBANK HOLDING S.A. en celle de MUSTANG HOLDING S.A. et, par conséquent, la modification de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de «MUSTANG HOLDING S.A.»

Après délibération de l'assemblée générale, la résolution a été adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hilmarsson, B. Klapp, B. Eliasdottir, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2001, vol. 865, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17081/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**MUSTANG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. RIVERBANK HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(17082/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.